

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 34 Votants : 38 Délib. n°13 – 26/10/2022
PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DES GESTION DES DECHETS.	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le 26 octobre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : le mercredi 19 octobre 2022

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOU Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAISS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal(T), VIDAL Sylvie (T), VILA Patrice (T), VINCENT Jean-Jacques (S).

Absents ayant donné pouvoir : CRISTOFOL Françoise (T) à BURGHOFFER William (T), DRAGUÉ Céline (T) à BONACAZE Benoit (T), PARILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T), PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T).

MARTINEZ Marie a été nommée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'application de la loi du 02 février 1995 et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et déchets assimilés ». Président présente, comme chaque année, au Conseil communautaire, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets et déchets assimilés.

VU le décret 2015-1827 du 30 septembre 2015, procédant à diverses modifications réglementaires en matière de prévention et de gestion des déchets. Ce dernier intègre une nouvelle présentation du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers », supprimant, se substituant et abrogeant le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ». Ce texte législatif a été pris en application de l'article 98 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV).

Pour mémoire, ce rapport doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public.

Ce rapport d'activités a été présenté en Conseil d'exploitation des Ordures Ménagères le jeudi 13 octobre 2022.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de l'exercice 2021 présenté par le Président et joint en annexe de la présente délibération,

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



**Le Président
William BURGHOFFER**

A blue ink signature of the name "William BURGHOFFER".